



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2018
Français
Original : anglais

Dix-septième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013)

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux survenus depuis la publication de mon précédent rapport, en date du 19 octobre 2017 (S/2017/880), en ce qui concerne la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït ont continué de s'améliorer au cours de la période à l'examen. Le Président de l'Iraq, Fouad Massoum, a effectué une visite officielle au Koweït le 20 novembre 2017 en réponse à une invitation officielle de l'Émir de l'État du Koweït, Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. Il s'agissait de la première visite d'un président iraquien au Koweït en neuf ans. Les discussions ont porté sur la stimulation des relations bilatérales dans tous les domaines et sur les préparatifs de la Conférence internationale sur la reconstruction de l'Iraq que le Koweït accueillera du 12 au 14 février 2018. Les deux parties sont convenues de poursuivre l'accroissement des investissements et des possibilités économiques, ce qui ne fera que renforcer leurs liens. La décision prise le 21 novembre par le Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies concernant la reprise des versements au Fonds d'indemnisation des Nations Unies et les versements effectués par le Gouvernement iraquien au titre des indemnités non réglées représente également un pas positif vers un rapprochement entre l'Iraq et le Koweït.

II. Activités menées récemment en ce qui concerne le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou la restitution de leurs dépouilles

3. Au cours de la période considérée, le Ministère iraquien de la défense a continué d'enquêter sur un certain nombre d'éventuels sites d'inhumation, y compris les sites de Jahra, de Sabahiya et de la base navale au Koweït, et ceux de Radouaniya, Souleimaniya et Salman Pak en Iraq. Dans le cadre de ces efforts, le Ministère a également maintenu le contact avec les témoins et les organismes publics compétents, en vue de vérifier tous les renseignements obtenus de manière à déterminer les sites



d'inhumation exacts. En outre, deux nouveaux témoins qui disposaient d'informations sur d'éventuels sites d'inhumation se sont fait connaître séparément.

4. Le Ministère iraquien de la défense a également continué à solliciter des informations auprès des institutions publiques compétentes, pour connaître précisément le lieu d'inhumation du site de Khamisiya. Du 6 au 14 septembre et du 8 au 16 octobre 2017, l'équipe technique du Ministère a mené des travaux d'exploration et d'excavation sur l'éventuel site d'inhumation de Khamisiya, au cours desquels 183 et 210 tranchées ont été creusées respectivement. Aucune dépouille n'a été trouvée. Les coordonnées des zones couvertes par les tranchées ont été communiquées aux membres du mécanisme tripartite, pour information.

5. Du 15 au 18 septembre et du 18 au 21 octobre 2017, l'équipe technique du Ministère de la défense a également effectué des travaux d'exploration et d'excavation sur le site d'inhumation éventuel du district de Samawa. Au total, 183 tranchées ont été creusées et six sites ont été identifiés. Toutefois, aucune dépouille ni rien de ce qui pouvait ressembler à des tombes n'a été trouvé. Les coordonnées des endroits couverts par les tranchées ont été communiquées aux membres du mécanisme tripartite, pour information.

6. Du 23 au 28 septembre et du 22 au 28 octobre 2017, l'équipe technique du Ministère iraquien de la défense a procédé à des travaux d'exploration et d'excavation sur le site d'inhumation éventuel de la province de Karbala où 125 et 160 tranchées ont été creusées respectivement. Les coordonnées des zones couvertes de 285 tranchées ont été enregistrées et communiquées aux membres du mécanisme tripartite, pour information. Au total, 16 sites ont été identifiés durant les travaux, mais aucune dépouille ni rien de ce qui pouvait ressembler à des tombes n'a été trouvé.

7. Le 16 octobre 2017, l'équipe technique du Ministère iraquien de la défense a conduit des travaux d'exploration et d'excavation sur l'éventuel site d'inhumation de la province de Maïssan, au cours desquels six tranchées ont été creusées. Aucune dépouille n'a été trouvée. Les coordonnées des zones couvertes par les tranchées ont été communiquées aux membres du mécanisme tripartite, pour information.

8. Le 24 octobre 2017, l'équipe technique du Ministère iraquien de la défense a retrouvé des restes humains sur un éventuel site d'inhumation à Bassorah. Les dépouilles ont été remises à la Direction médico-légale. L'établissement de profils génétiques de médecine légale correspondante se poursuit.

9. Toujours, au cours de la période considérée, l'équipe technique du Ministère iraquien de la défense a retrouvé des restes humains sur un éventuel site d'inhumation à Nadjaf. Les dépouilles ont été remises à la Direction de médico-légale. L'établissement de profils génétiques de médecine légale correspondante est en cours.

10. Le 30 octobre 2017, le Ministère iraquien de la défense a diffusé une annonce sur toutes les chaînes de télévision par satellite disponibles, par laquelle il invitait ceux qui étaient en possession d'informations sur des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus à se manifester.

11. Le 12 novembre 2017, à Bagdad, ma Représentante spéciale adjointe pour l'Iraq a rencontré la Chef de délégation en Iraq du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Katharina Ritz, pour examiner avec elle la manière dont la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pourrait contribuer au mieux au règlement du dossier des Koweïtiens et des ressortissants de pays tiers.

12. Conformément aux recommandations formulées lors de la quarante-quatrième session de la Commission tripartite, qui visent à établir des contacts avec d'autres organisations et pays qui sont en proie à des problèmes analogues, le 13 novembre 2017,

la MANUI ainsi que des membres du mécanisme tripartite ont pris part à une visite organisée par le CICR, à Chypre, au site d'excavation de Mia Millia, aux locaux du Comité des personnes disparues à Chypre et au laboratoire anthropologique de ce dernier. Le Comité a été créé pour retrouver, identifier et rendre à leur famille les restes des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs qui ont été portés disparus lors des affrontements intercommunautaires de 1963 à 1964 et des événements de 1974. L'équipe du Comité a donné un aperçu détaillé de ce projet bicommunautaire, y compris de sa phase archéologique liée à l'exhumation des restes des personnes disparues ; de sa phase anthropologique, concernant l'analyse des restes retrouvés au laboratoire du Comité ; de sa phase génétique ayant trait au processus d'identification par l'ADN ; et de sa phase d'identification et de restitution des restes, qui englobe le recoupelement des informations recueillies lors de toutes les phases précédentes et l'identification formelle et la restitution des restes identifiés aux familles. Un échange fructueux de données d'information et d'expérience a eu lieu entre les membres du mécanisme tripartite et du Comité. La délégation iraquienne a exprimé un vif intérêt pour l'application à ses propres travaux d'un certain nombre de procédures, méthodes et technologies utilisées par le Comité.

13. Le 14 novembre 2017, à Chypre, la MANUI a assisté, en sa qualité d'observateur, à la cent-unième session de la réunion du Sous-Comité technique du mécanisme tripartite. La délégation iraquienne s'est engagée à poursuivre ses efforts jusqu'à ce que le dossier soit entièrement réglé, malgré l'absence de résultats tangibles au cours des 13 dernières années. La délégation koweïtienne a remercié le Ministère iraquien de la défense de ses activités et efforts persistants. La délégation iraquienne a sollicité un appui au titre de ses travaux sur le terrain afin de pouvoir acquérir des compétences, ainsi qu'une formation à l'intention des équipes techniques du Ministère de la défense. Les délégations des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du CICR ont également été priées d'étudier les cartes de Khamisiya qui avaient été obtenues afin d'identifier les sites d'inhumation dans cette zone, la délégation koweïtienne mettant l'accent sur l'importance de l'acquisition de photographies aériennes également. En outre, la délégation koweïtienne a proposé au CICR d'actualiser régulièrement les sites Khamisiya, Karbala et Samawa à l'aide de Google Earth pour mettre en valeur toutes les activités sur le terrain. La proposition est actuellement à l'étude.

14. Au cours de la session, une version préliminaire du projet d'examen du CICR, donnant un aperçu historique du mécanisme tripartite, une évaluation technique et des informations générales sur chacun des lieux d'inhumation potentiels, et une série de conclusions et de recommandations sur la voie à suivre, a été mise à la disposition de toutes les délégations. Les membres du mécanisme tripartite ont été invités à étudier le rapport et à formuler leurs observations d'ici à la prochaine réunion du Sous-Comité technique, prévue en janvier 2018. Les délégations iraquienne et koweïtienne ont exprimé leur gratitude à l'équipe du CICR pour ses travaux sur le projet d'examen.

15. Le 15 novembre 2017, à Chypre, ma Représentante spéciale adjointe a rencontré le Chef du Comité technique chargé du dossier des Koweïtiens disparus au Ministère iraquien de la défense, le général de brigade Hazem Qassem Majid, qui l'a informée qu'une commission spéciale serait convoquée pour évaluer le projet d'examen du CICR en détail et faire part de ses observations. Il a également exprimé l'espoir que le projet fournirait des indications précises sur les éventuels lieux de sépulture qui devraient être considérés comme prioritaires et ceux qui devraient être fermés, afin d'orienter les travaux des équipes techniques iraqiennes. En outre, le Chef du Comité technique a également recensé les besoins des diverses institutions du Gouvernement iraquien contribuant au dossier, et liés notamment à la technologie moderne, au matériel de terrain, à la formation médico-légale et au renforcement des capacités, en particulier en matière d'ADN et d'anthropologie, ainsi qu'à l'accroissement de la

capacité de stockage de la Direction médico-légale. Ma Représentante spéciale adjointe a mis l'accent sur le soutien constant que la MANUI apportait au Gouvernement iraquien et sa volonté d'examiner attentivement là où l'ONU pouvait conférer une valeur ajoutée, en s'appuyant sur les compétences et les ressources de la Mission et plus largement sur celles de la communauté des Nations Unies.

16. Le 15 novembre 2017, à Chypre, ma Représentante spéciale adjointe s'est également entretenue avec le Président du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes portées disparues et aux prisonniers de guerre, Ibrahim al-Shaheen, et les membres du Comité. M. Al-Shaheen a sollicité le concours de la MANUI pour obtenir à la fois des photographies aériennes et des images par satellite du site de Khamisiya et examiner la viabilité de l'utilisation de techniques modernes, telles que les géoradars et les détecteurs de métaux, sur d'éventuels sites d'inhumation en Iraq. Ma Représentante spéciale adjointe a réaffirmé la détermination de la MANUI à soutenir le mécanisme tripartite, guidée par les recommandations formulées dans la version préliminaire du projet d'examen du CICR.

17. Une délégation de la MANUI, dirigée par ma Représentante spéciale adjointe, a assisté en qualité d'observateur à la quarante-cinquième session de la Commission tripartite, qui s'est tenue à Chypre le 16 novembre 2017. Une atmosphère constructive a prévalu au cours de la session, avec l'ensemble des délégations, réaffirmant leur engagement en faveur de l'objectif humanitaire et soulignant l'importance du projet d'examen du CICR à l'appui de l'action du mécanisme tripartite. Le statut d'observateur de la MANUI a été prorogé au cours de la session. Ma Représentante spéciale adjointe a réaffirmé que la MANUI était résolue à prêter son concours au mécanisme tripartite et, en particulier, à faciliter l'action du Gouvernement iraquien dans le cadre de cette importante entreprise humanitaire.

18. Le 23 novembre 2017, à Bagdad, ma Représentante spéciale adjointe y a donné suite lors d'une réunion avec le Ministre iraquien de la défense, Irfan Al-Hayali. M. al-Hayali a manifesté sa volonté de progresser dans la recherche des Koweïtiens et des ressortissants de pays tiers portés disparus, soulignant que tous les moyens du Ministère avaient été mis à la disposition de son Comité technique pour parvenir à des résultats tangibles.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

19. Au cours de la période à l'examen, aucune avancée n'a été enregistrée en ce qui concerne la restitution de biens koweïtiens.

20. Le 15 novembre 2017, à Chypre, ma Représentante spéciale adjointe a rencontré le Chef du Département arabe du Ministère iraquien des affaires étrangères, Saad M. Redha, qui a redit l'importance que le Gouvernement iraquien attachait au règlement du dossier, et souligné la volonté du Ministère de remettre un certain nombre d'ouvrages koweïtiens qui se trouvent dans des bibliothèques universitaires situées sur toute l'étendue du territoire iraquien. Ma Représentante spéciale adjointe a indiqué que la MANUI était disposée à faciliter et à observer la remise officielle des livres koweïtiens.

IV. Observations

21. Je salue les efforts que déploient l'Iraq et le Koweït pour surmonter un passé de conflit et de tragédie, tout en s'employant à forger des liens étroits. Ils constituent un modèle de relations de bon voisinage dans la région. Je suis convaincu que le ferme

appui et l'entière solidarité dont a fait preuve le Koweït et la volonté manifestée par l'Iraq d'honorer ses obligations internationales et humanitaires permettront d'imprimer l'élan nécessaire pour parvenir à la pleine normalisation des relations. Compte tenu de ce qui précède, je demande au Gouvernement iraquien de poursuivre son action visant à réaliser des progrès tangibles sur le dossier des Koweïtiens et des ressortissants de pays tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

22. Je suis toujours déçu de constater que, malgré tous les efforts, le coût humain de la première guerre du Golfe persiste, avec les familles des disparus qui attendent depuis plus de 26 ans pour connaître le sort de leurs proches. Pour apporter des réponses aux familles endeuillées, il faut un engagement durable, des actions et l'adoption de méthodes nouvelles et novatrices permettant de faire avancer le dossier. Le Ministère iraquien de la défense a adopté des mesures dynamiques exceptionnelles au niveau des missions sur le terrain et dans le domaine de la collecte d'informations, dont il faudrait se féliciter. Tout en priant instamment le Ministère de continuer de la même façon, jusqu'à ce qu'il puisse obtenir des résultats concrets, j'encourage également d'autres États Membres à examiner les moyens de soutenir ces initiatives, notamment grâce à l'achat de matériel de terrain, ainsi que la fourniture d'une formation en matière de médecine légale, d'ADN et d'anthropologie aux équipes techniques iraquiennes, et le renforcement de leurs capacités dans ces domaines. J'invite également les États Membres en possession d'images satellite de 1990 et 1991 à fournir au Gouvernement iraquien des analyses et des informations susceptibles d'aider à identifier des sites d'inhumation.

23. Je salue le dévouement remarquable, l'appui et les compétences des membres du mécanisme tripartite, sous la direction compétente du CICR, qui ont guidé les efforts visant à localiser et retrouver les personnes disparues depuis plus de deux décennies et ont maintenu une dynamique favorable à la réalisation de cette importante tâche. Je suis particulièrement encouragé par les efforts déployés par le Royaume-Uni et les États-Unis qui ont examiné leurs archives militaires pour obtenir des informations susceptibles d'aider dans cette quête, et nous gardons l'espoir que leur recherche aboutira à des résultats. Je me félicite de la présentation, lors de la dernière réunion du Sous-Comité technique à Chypre, de la version préliminaire du projet d'examen du CICR. Je loue le CICR pour avoir entrepris un projet d'une telle ampleur, qui portait sur la compilation de données exhaustives. La MANUI va étudier avec soin le document pour déterminer la meilleure manière d'appuyer le mécanisme, en s'appuyant sur ses compétences et les ressources disponibles. Je suis convaincu qu'en œuvrant de concert et en traduisant les recommandations de ce projet en un plan d'action concret, le mécanisme tripartite obtiendra des résultats tangibles, tout en fournissant de précieux enseignements qui serviront dans d'autres situations où des opérations visant à localiser et à identifier les personnes disparues sont prévues.

24. Je regrette qu'aucun fait nouveau n'ait été enregistré en ce qui concerne les biens koweïtiens disparus. Je demande une nouvelle fois au Gouvernement iraquien de prendre les dispositions logistiques nécessaires pour le rapatriement rapide des livres koweïtiens localisés. En outre, je l'invite à étudier de nouvelles stratégies destinées à relancer la recherche des archives nationales koweïtiennes.

25. Je réaffirme l'attachement indéfectible de mon Représentant spécial et ma Représentante spéciale adjointe, ainsi que du personnel de la MANUI, à continuer de jouer un rôle actif dans cette importante entreprise humanitaire.